

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2008  
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50  
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30  
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André  
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00  
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime  
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15  
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30  
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine  
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno  
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUBERT Henri  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique  
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
M. PONS Henri à M. PETIT Alain  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

#### **EXCUSE :**

M. BREILLAT Jacques  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BEGLES - Société Anonyme d'HLM ICF ATLANTIQUE - Construction de 26 logements collectifs locatifs, boulevard Jean-Jacques Bosc - Emprunt principal de 1.647.542 € - Garantie - Autorisation**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM ICF ATLANTIQUE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour un emprunt principal de 1.647.542 € à contracter auprès du Crédit Agricole et destiné à financer la construction de 26 logements collectifs locatifs, boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête et, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM ICF ATLANTIQUE ;
- Vu l'article 221.19.2 du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2021 du Code Civil ;

DELIBERE

**ARTICLE 1** : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM ICF ATLANTIQUE pour le remboursement d'un emprunt principal d'un montant de 1.647.542 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Agricole en vue de financer la construction de 26 logements collectifs locatifs, boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles.

.../...

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du Prêt Locatif Social (PLS) consenti par le Crédit Agricole sont actuellement les suivantes :

- Durée d'amortissement : 30 ans
- Durée de préfinancement : 24 mois maximum à compter de la date de signature du contrat
- Taux d'intérêt : 4,37 % révisable en fonction de l'évolution du Livret A (Livret A de référence : 3 %)
- Périodicité des échéances : annuelle

**ARTICLE 3** : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 30 ans, à hauteur de la somme de 1.647.542 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

**ARTICLE 4** : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 5** : Le Conseil de Communauté s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 6** : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, le Crédit Agricole d'Ile de France et la Société Anonyme d'HLM ICF ATLANTIQUE, ainsi que les conventions et les différents avenants fixant les conditions de notre garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 JANVIER 2008

PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2008

M. HENRI HOUDEBERT